

NOTICE EXPLICATIVE À LIRE ATTENTIVEMENT

ENTRÉE en FORMATION PRÉPARATOIRE au DIPLÔME D'ÉTAT d'AIDE-SOIGNANT CURSUS COMPLET + BAC PRO ASSP

Plusieurs modalités d'entrée en formation – 2 rentrées par an

Nombre de places = 225

(Arrêtés du 07/04/20, 12/04/21, 10/06/21 et du 09/06/23 relatifs aux conditions d'accès aux formations conduisant au DEAS)

Date limite de dépôt des dossiers = 9/12/2025

Dates des épreuves de sélection = entre le 19/08/2025 et le 19/12/2025

Résultats d'admission = 12/01/2026

Rentrée Coursus Complet + Coursus Modulaire = 26/01/2026

Modalité de Sélection

« DOSSIER D'INSCRIPTION Modalité de Sélection » à télécharger sur le site internet www.santestifas.fr

L'accès à la sélection est sans condition de diplôme, l'admission se fera par un examen du dossier et un entretien oral.

Seule condition : les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
(arrêté du 07/04/2020 Titre Ier, Art. 6 créé par l'arrêté du 14/04/2021- article12)

Pièces à fournir :

- ✓ Le dossier d'inscription (à télécharger sur le site)
- ✓ La photocopie de la carte d'identité recto-verso ou la photocopie du passeport pages 1 à 3
OU un titre de séjour valide à la date d'entrée en formation soit le 26/01/2026
Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2
(www.jeunest.fr)
- ✓ Un curriculum vitae daté et À JOUR
- ✓ Une lettre de motivation manuscrite
- ✓ Un document manuscrit relatant au choix :
 - une situation personnelle vécue
 - une situation professionnelle vécue
 - votre projet professionnel

Le document doit être en lien avec les attendus de la formation aide-soignante
([Annexe I de l'Arrêté du 10 juin 2021](#))

Selon la situation du candidat :

- ✓ Diplômes traduits ou relevé de notes et dossier scolaire avec résultats et appréciations
OU bulletins scolaires
OU Attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et recommandations des employeurs
- ✓ Toute pièce valorisant le dossier du candidat

L'entretien oral se fera sur convocation envoyé au candidat.

Coût de la formation

CURSUS COMPLET	6 200 €	Financement possible par la Région Grand Est, par votre Compte Personnel de Formation, France Travail, votre employeur, la formation professionnelle continue, autre suivant situation
CURSUS MODULAIRE Bac PRO ASSP	3 500 €	Financement possible par la Région Grand Est, par votre Compte Personnel de Formation, France Travail, votre employeur, la formation professionnelle continue, autre suivant situation

100€ de frais d'inscription sont à la charge du candidat entrant en formation (coût Régional de Référence), à payer à la validation de l'entrée en formation 7 jours ouvrés après les résultats, soit **le 21/01/2026**

En cas de désistement, une quote-part de 15€ reste acquise à l'institut de formation pour les formations infra-bac (en application de la réglementation de la Région Grand Est).

ATTENTION

Vaccinations obligatoires avant l'entrée en formation :

- **DTP, Hépatite B**, arrêté du 02/08/2013 fixant les conditions d'immunisation des personnels de santé.

L'entrée en formation est soumise à l'application de cette réglementation aussi débutez dès à présent les obligations vaccinales inhérentes aux métiers de soignant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ou PARVENANT APRÈS LA DATE LIMITE DE DÉPÔT SERA REJETÉ

Nous restons à votre disposition pour vous informer à sei@santestifas.fr ou au 03 83 35 00 67

Pour information : la personne **référente handicap** de l'ifas est Mme BAUMGARTEN, joignable par email à ifas.direction@santestifas.fr